

Formation aux points de contrôle de l'enveloppe dans le cadre des opérations standardisées

🕒 DURÉE : 2 jours (14 heures)
09h00-12h00 13h00-17h00

PUBLIC

Chefs d'entreprises, artisans, compagnons, conjoints collaborateurs, salarié d'entreprises, conducteur de travaux, chefs d'équipe, administratifs

EFFECTIF

Maximum 12 participants

PRÉ-REQUIS

Etre un professionnel du bâtiment expérimenté, être salarié, stagiaire ou en cours d'embauche d'un organisme de vérification accrédité par la COFRAC ou en cours d'acquisition, maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit.

NATURE DE LA FORMATION

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

MODALITES PEDAGOGIQUES

Exposé, étude de cas

MOYENS ET PEDAGOGIQUES

Support papier ou numérique

VERIFICATION D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

La signature des feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.

La fiche d'évaluation de la formation complétée par chaque stagiaire permettra la mesure de sa satisfaction.

Les acquis de la formation seront évalués pendant et en fin de formation sous forme d'études de cas, mises en situation, tests.

La formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation de formation conforme aux dispositions de l'article L.6353-1 dernier alinéa du Code du Travail.

PROFIL FORMATEUR

Formateur expert en rénovation énergétique, Auditeur RGE pour QUALIBAT

Référent technique : Cyril DUBOURG

Référent pédagogique : Cyril DUBOURG

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

Matériel de prise de note (Bloc-note, stylo...)

EPI non requis pour cette formation

ACCESSIBILITE

Nous contacter.

Référent handicap : Cyril DUBOURG

À PRÉVOIR / À NOTER

Possibilité de réaliser cette formation en INTRA ENTREPRISE

OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment de :

- ➔ Identifier les non-conformités et les contre-performances liées aux travaux de mise en œuvre des travaux d'isolation des plancher bas, des combles et des rampants
- ➔ Connaître le contexte réglementaire, les critères techniques et matériaux utilisés.
- ➔ Identifier les points de contrôle de l'audit COFRAC

PROGRAMME

Définitions, rappels et contexte

- Rappels succincts sur la thermique du bâtiment
- Les principales causes de déperdition thermique du bâtiment
- Les principales grandeurs et unités de la thermique du bâtiment

Diagnostics et environnement des travaux

- La notion de confort thermique
- La ventilation/isolation/étanchéité à l'air et appareils de chauffage non étanches
- Choix des matériaux et caractéristiques techniques (Déphasage...)
- La réglementation thermique et l'instruction fiscale
- La réglementation incendie

Identifier les Règles De L'Art applicables à la pose des isolants

- Savoir hiérarchiser les différents documents techniques applicables
- Diagnostic de l'existant
- Prescriptions de mise en œuvre
- Les spécificités de mise en œuvre

Points de contrôle

- | | |
|---|---|
| • <u>Isolation des combles</u> | • <u>Isolation des rampants</u> |
| • Les écarts au feu | • Les produits |
| • La membrane dissociée | • La membrane dissociée |
| • Dispositif d'accès | • Les points singuliers |
| • <u>Isolation des murs par l'intérieur</u> | • <u>Isolation des murs par l'extérieur</u> |
| • Les produits | • Les produits |
| • La règle du 2/3 – 1/3 | • Sous enduit |
| • Les points singuliers | • Sous bardage ventilé |
| • <u>Isolation en sous-face de plancher bas</u> | |
| • Les produits | |
| • Le parement | |
| • La réglementation incendie | |

QCM de validation des acquis

V1 du 18/07/2022

WWW.ECOFOR.fr – 465 Chemin de Cante Perdrix - 83300 DRAGUIGNAN

contact@ecofofr.fr

CYRIL DUBOURG - Organisme de formation sous déclaration N° 93060837106 délivrée par le préfet de la région PACA

Siret : 532 852 332 00057 - TVA intracommunautaire : FR 15 5328